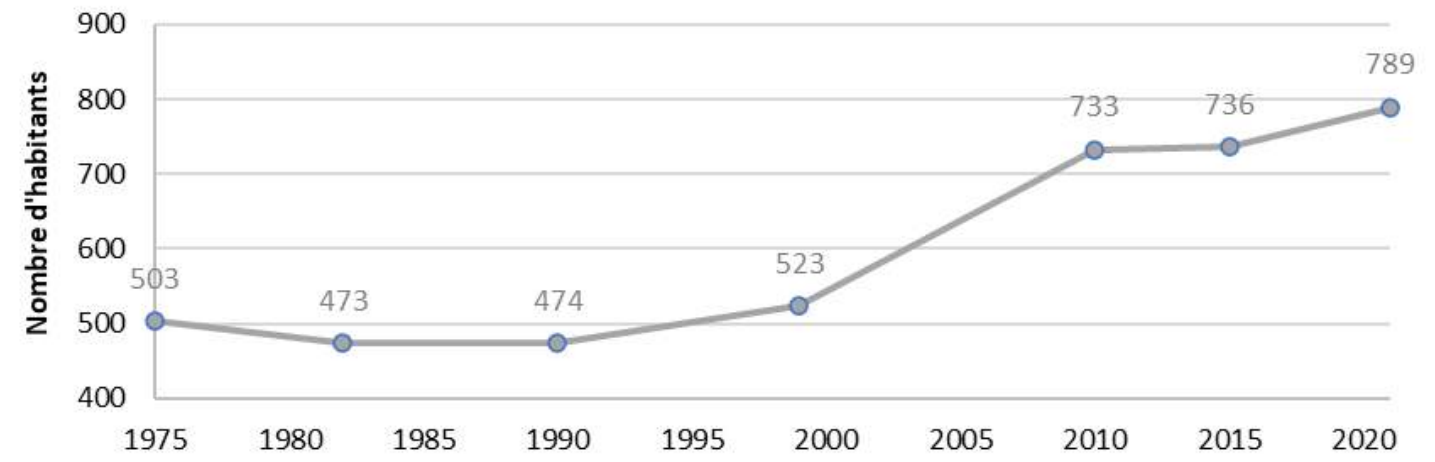


Révision du P.L.U. de Barbaira | REUNION PUBLIQUE 24 04 2025





❖ UNE COMMUNE ATTRACTIVE

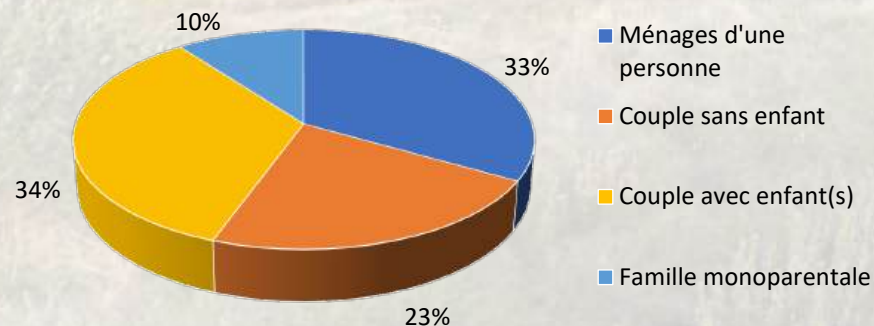
→ Un cadre de vie remarquable à proximité de Trèbes et de Carcassonne



❖ UNE COMMUNE ATTRACTIVE

→ un espace résidentiel convoité par les ménages du Carcassonnais en quête d'un cadre de vie « préservé » ... et d'un foncier au cout «abordable ».

- **Un fort renouvellement** : en 2017, 50% des ménages sont installés depuis moins de 10 ans, 40% des nouveaux arrivants sont des jeunes actifs (25/45 ans), 35% ont moins de 25 ans

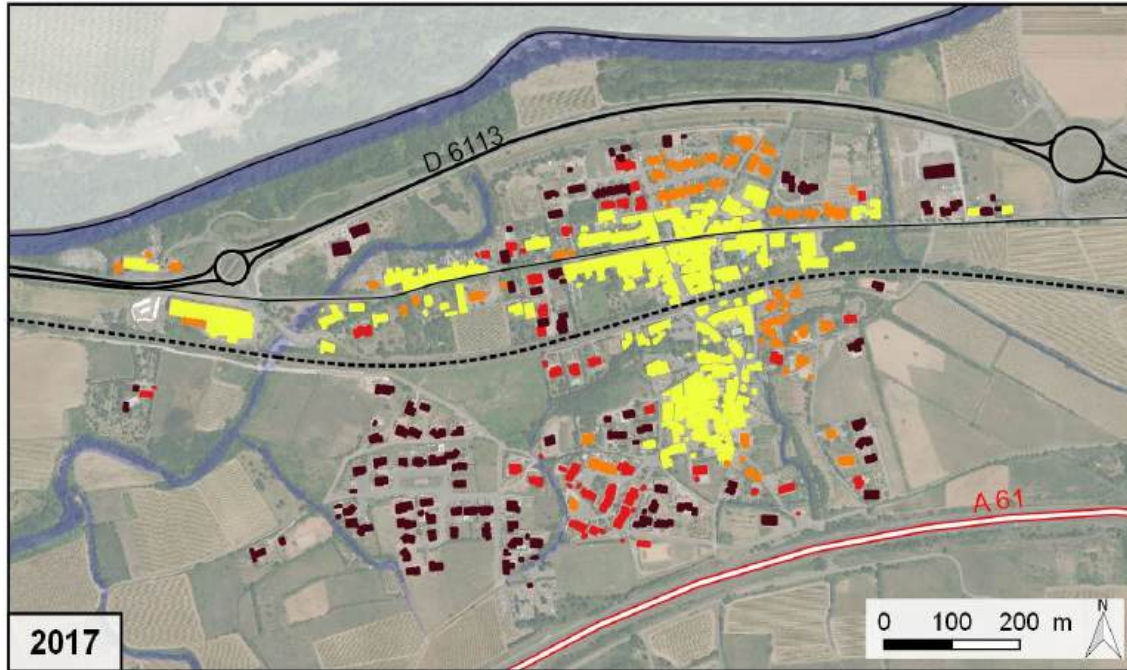
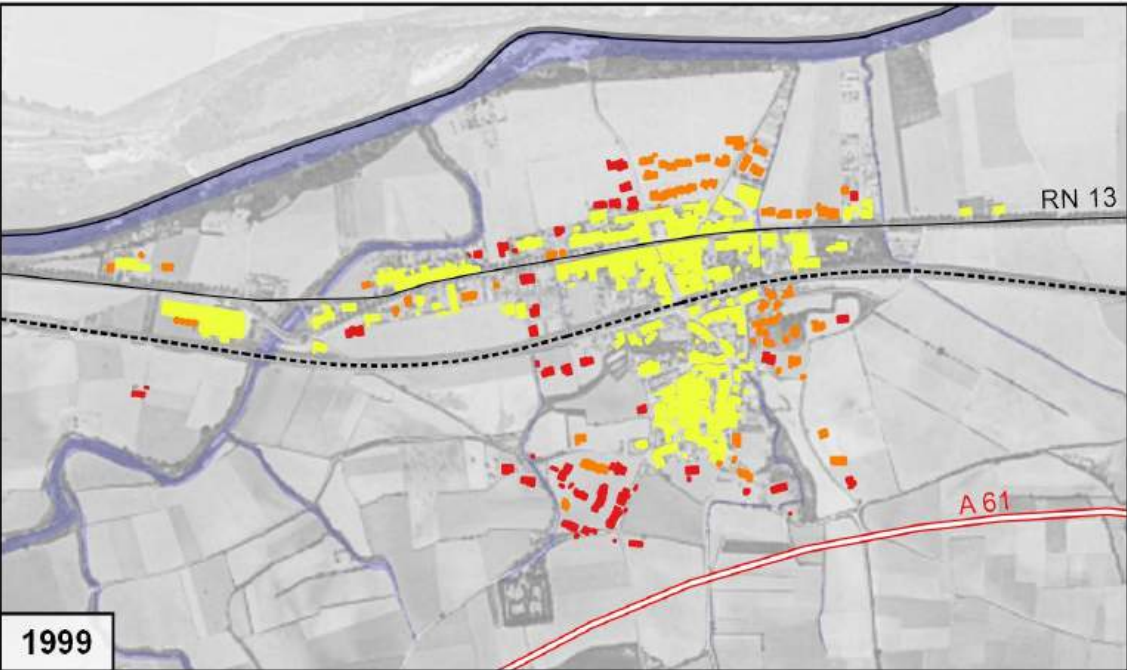
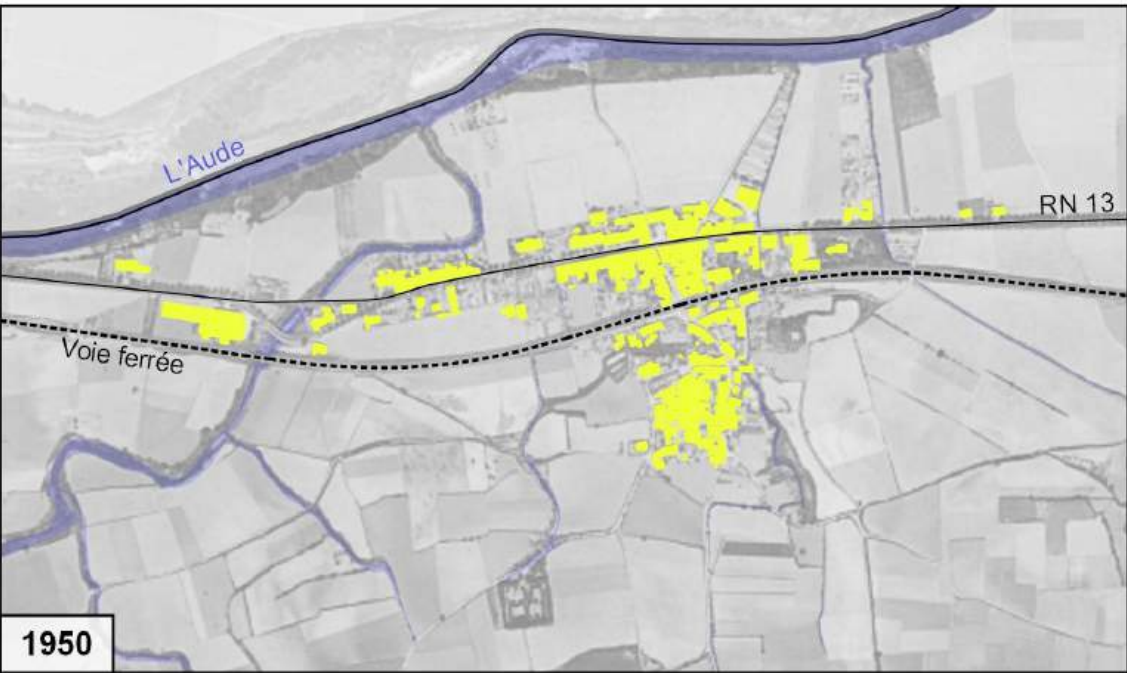


- ⇒ **Une majorité de familles avec enfants (45%), dont presque 1/4 sont des familles monoparentales.**
- ⇒ **Près d'un tiers des ménages sont constitués d'une seule personne, une part croissante à prendre en compte dans l'offre de logements.**

❖ UNE COMMUNE ATTRACTIVE

- Un développement principal de type pavillonnaire, à l'écart du centre, en rupture avec le tissu traditionnel du village
- Un plan de zonage opposable qui dispose encore de plus de 10 ha de zones constructibles pour l'extension de l'habitat,
- Un risque élevé d'étalement urbain, peu compatible avec les objectifs de sobriété foncière qui doivent aujourd'hui être pris en compte







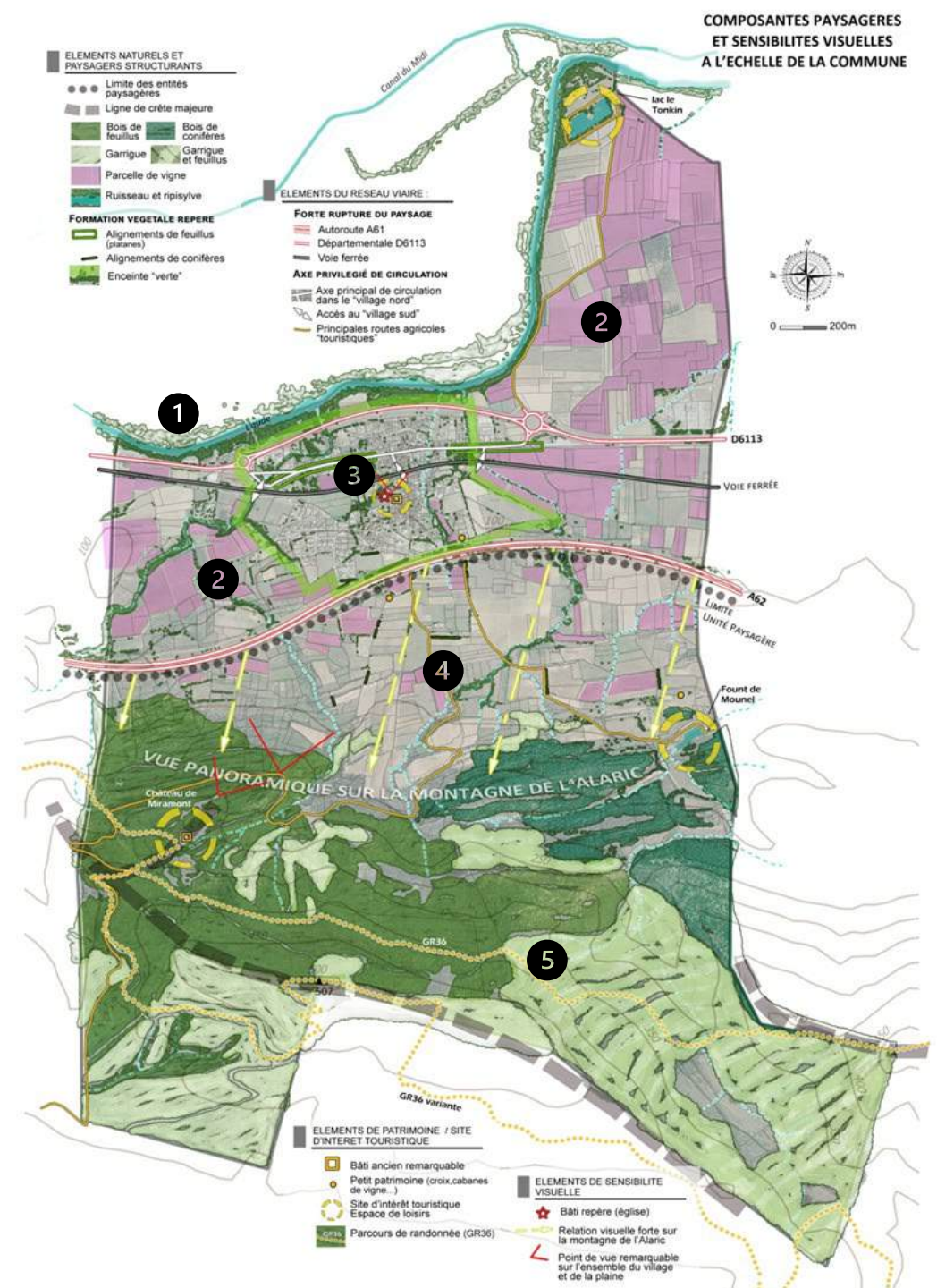
❖ DES ATOUTS IMPORTANTS QUI PERMETTENT D'ENVISAGER UN URBANISME DE QUALITÉ

- ❖ Un rapport au paysage remarquable,
- ❖ Une identité architecturale et patrimoniale,
- ❖ Des espaces publics de qualité à mettre en valeur,
- ❖ Un potentiel touristique à exploiter



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES

- 1 L'Aude
- 2 La plaine agricole / viticole
- 3 Le village adossé au piémont, entouré de vignes
- 4 Le piémont, milieux ouverts, vigne et cultures
- 5 Le versant nord de l'Alaric, végétation méditerranéenne et falaises rocheuses



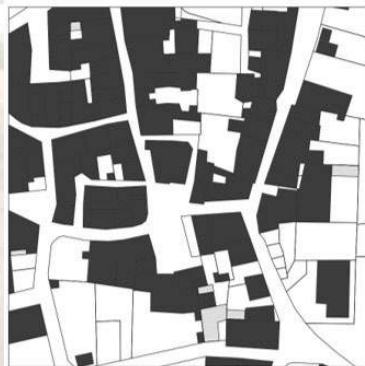
Le village du piémont



50 logements/ha



0 25 50 m



- Typologie traditionnelle : habitat mitoyen le long de la rue
- Implantation à l'alignement de l'espace public
- Parcellaire irrégulier, adapté à la topographie du site
- Espace public « organique » : venelles, ruisseau, placette
- Intimité des espaces privatifs en cœur d'îlot : jardin, cours

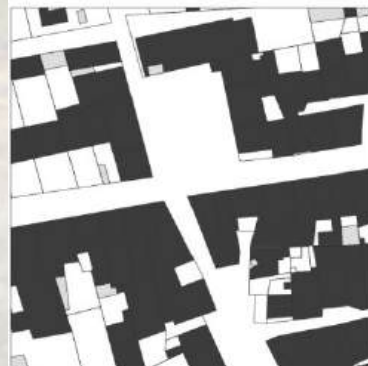
Le village-rue



20 à 25 logements/ha



0 25 50 m



- Typologie traditionnelle XIXème: habitat mitoyen le long de la rue
- Implantation à l'alignement de la voie, parfois en recul au nord
- Parcellaire en lanières nord-sud
- Espace public : voie principale structurante
- Jardin privatif en fond de parcelle

Lotissement rue du Breil



15 à 20 logements/ha



0 25 50 m



- Typologie traditionnelle revisitée : habitat groupé ou mitoyen
- Implantation en recul de l'espace public
- Parcellaire allongé, en lanières
- Stationnement et jardinet devant, Jardin principal à l'arrière

Rue des lavandes



8 à 10 logements/ha



0 25 50 m



- Typologie pavillonnaire : habitat au centre de la parcelle, rarement en mitoyenneté
- Implantation en recul de l'espace public
- Parcellaire rectangulaire ou carré
- Jardin autour de la maison

❖ LA COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT DE CARCASSONNE AGGLO

Le PLU a l'obligation d'être compatible avec les documents d'intérêt communautaire dits d'ordre supérieur, et notamment avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT de Carcassonne Agglo, approuvé le 20/12/2023.

- **Axe 1** : FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT
- **Axe 2** : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ, EN CONFORTANT LE RÔLE DES CENTRALITÉS
- **Axe 3** : DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

UN OBJECTIF NATIONAL (LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE) :

- Viser le « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050

UN OBJECTIF RÉGIONAL (SRADDET 2019) :

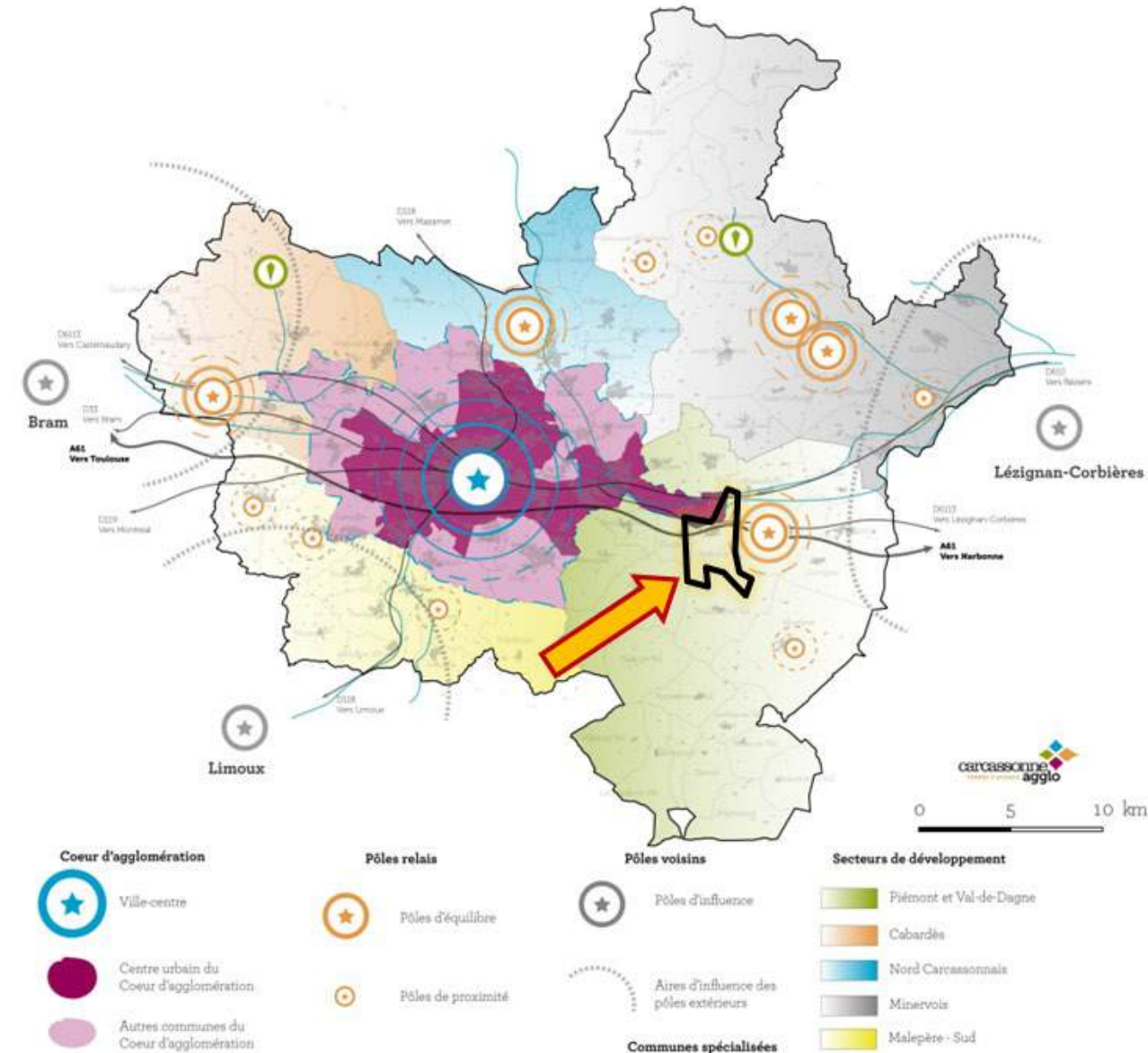
- Engager une trajectoire phasée de la réduction du rythme de la consommation d'espaces naturels et agricoles

UN OBJECTIF INTÉGRÉ DANS LE PADD DU SCoT :

- Viser une réduction de 50% du rythme de la consommation foncière à l'horizon 2035.

→ CE QUE LE SCOT ATTRIBUE AUX COMMUNES D'HYPER PROXIMITÉ DU SECTEUR « PIÉMONT ET VAL DE DAGNE » À L'HORIZON 2032

- Un compte foncier maximal de 27,9 ha
- Un accueil de population de 521 nouveaux habitants
- Une production de 670 logements dont 15% de logements sociaux
- Une densité moyenne d'au moins 12 logements par hectare pour les opérations de plus de 5 logements



Réduire de 50% le
rythme de
consommation
foncière

Le compte foncier est établi pour une période de 10 ans, allant de janvier 2023 à décembre 2032. Il représente l'objectif **maximal** d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, autorisé pour un territoire donné.

La prise en compte de la consommation foncière entre en considération à partir de l'approbation du SCoT.

**LE COMPTE FONCIER POUR
L'ENSEMBLE DES COMMUNES
D'HYPER PROXIMITÉ:**

→ **27,9 ha**

**EVALUATION DU COMPTE
FONCIER POUR BARBAIRA:**

→ **3,3 ha entre 2023 et
2032**

→ **environ 4 ha à
l'horizon 2035.**

Stratégie urbaine



Le centre ancien

Conforter l'attractivité du centre, requalifier ses espaces publics

Valoriser le patrimoine architectural et urbain : le site de l'Eglise, le jardin public, les pentes du Fort

Promouvoir la réhabilitation des logements vacants



Le renouvellement urbain

Optimiser les potentialités d'accueil au sein du tissu existant

Conforter la requalification de l'ancienne route nationale en voie urbaine



Le secteur d'extension urbaine de « La Tour Basse »

Définir un cadre durable pour maîtriser le développement urbain

Retisser des liens entre les quartiers, conforter le maillage des mobilités douces



Les limites de l'enveloppe urbaine

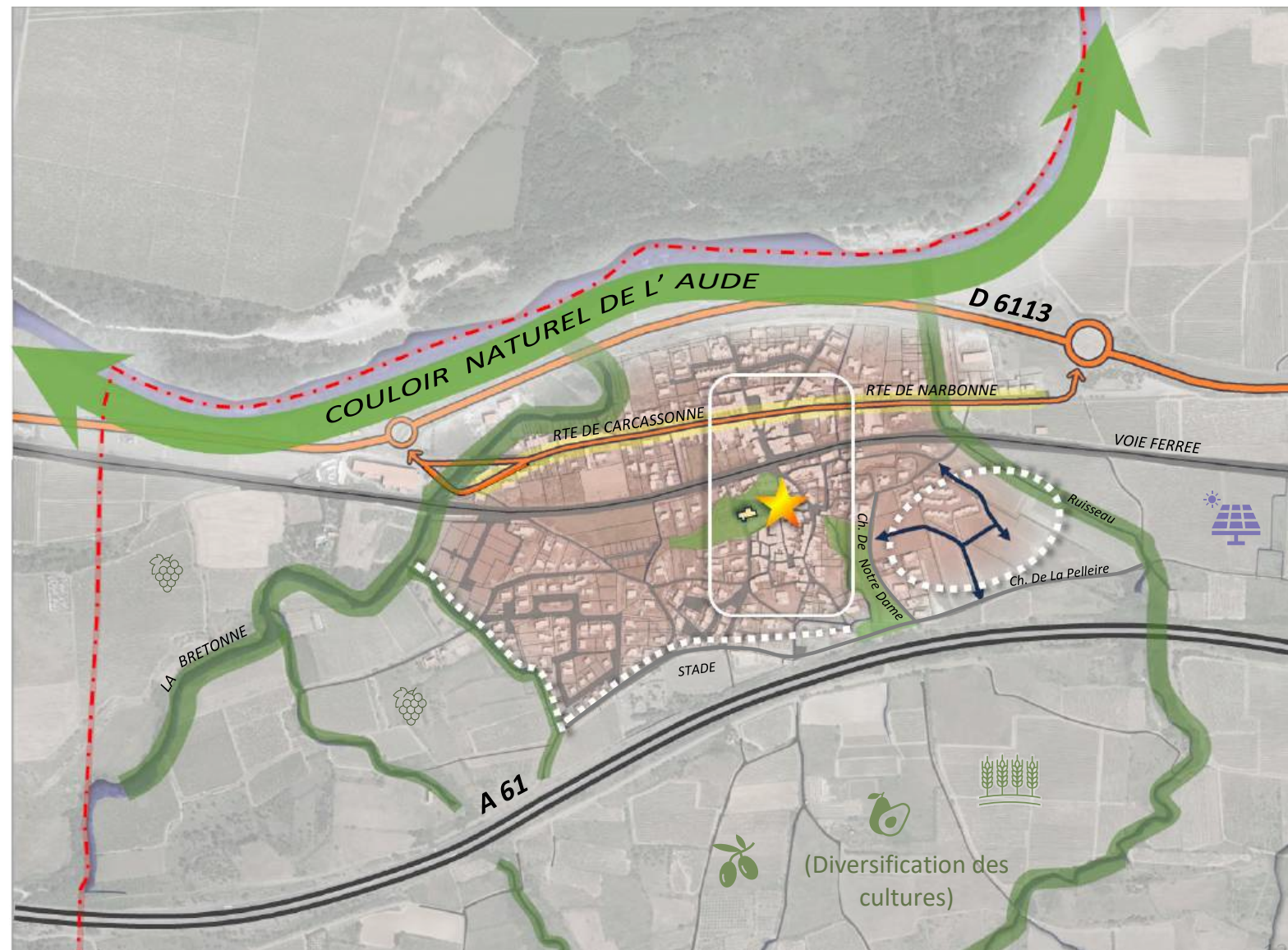
Stopper l'étalement urbain

Etablir des limites durables avec l'espace agricole



La requalification des entrées du village

Mettre en valeur le paysage, aménager les abords de la cave coopérative, maîtriser le développement des activités



OBJECTIF 1 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

<i>Consommation foncière 2013-2022</i>	Compte foncier 2023-2032 (2013-2022 x 50%)	Compte foncier 2033-2042 (2023-2032 x 50%)
<i>6,52 ha</i>	3,26 ha	1,63 ha

L'objectif maximal d'artificialisation :

→ 5 ha à l'horizon 2042

→ 4 ha à l'horizon 2035



PRIVILEGIER UN MODE DE DEVELOPPEMENT SOBRE ET SOLIDAIRE

STOPPER L'ETALEMENT URBAIN, METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE URBAINE ECONOMIE EN CONSOMMATION FONCIERE

- Stopper l'étalement de l'urbanisation de faible densité sur le piémont de l'Alaric.
- Etablir des limites durables entre l'enveloppe urbaine et le territoire agricole.
- Réduire la consommation foncière des espaces naturels ou agricoles, qui ne devra pas dépasser 4ha entre 2023 et 2035.

OPTIMISER LES POTENTIALITES D'ACCUEIL AU SEIN DU TISSU DEJA URBANISE

- Promouvoir la réhabilitation des logements vacants au centre bourg, pouvant notamment contribuer à l'accueil de services de proximité, ou à développer l'offre touristique.
- Adapter le règlement pour organiser le renouvellement du tissu existant : les conditions d'extension du bâti existant, l'ajout d'une construction nouvelle, sa reconstruction éventuelle ...
- Restaurer l'attractivité du centre ancien : valoriser les espaces publics en tant que lieux de convivialité, développer les mobilités douces

- *Un tissu ancien délaissé au profit de l'extension de l'habitat individuel pavillonnaire,*
- *Un potentiel de renouvellement limité et diffus : 1 ha dans des terrains déjà urbanisés, 1,8 ha dans le comblement de dents creuses.*

Entre 2013 et 2022, 6,5 ha ont été consommés sur les espaces naturels et agricoles, dont 5,9 ha à destination d'habitat, pour la réalisation de 72 logements.

DEFINIR UN CADRE DURABLE POUR MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES EXTENSIONS URBAINES

- Organiser le développement des extensions urbaines dans un principe de continuité avec le tissu existant : conforter les liens entre les quartiers, favoriser la proximité entre l'habitat, les services et les équipements.
- Etablir un projet urbain d'ensemble pour anticiper l'urbanisation du secteur de la Tour Basse.



PROMOUVOIR UN URBANISME ADAPTE AUX RISQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LIMITER L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Prendre en compte les contraintes liées à l'inondabilité des terrains, et notamment les prescriptions applicables au titre du PPRi de la moyenne vallée de l'Aude, visant à interdire l'expansion urbaine dans les secteurs inondables non urbanisés, et à limiter l'évolution du bâti existant dans les secteurs déjà urbanisés.
- Encourager la renaturation des espaces artificialisés, restaurer les capacités d'infiltration naturelle du cours d'eau canalisé qui traverse le vieux village.
- Prendre en compte le risque feu de forêt en veillant à ne pas aggraver les enjeux identifiés dans les zones à risque et en prévoyant les moyens d'alerte et de défense nécessaires.
- Intégrer l'instauration des servitudes liées à la prise en compte des risques autour des canalisations de transport de gaz, et prendre en compte les préconisations relatives à la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la station de compression (ICPE) exploitée par la société TEREQA.



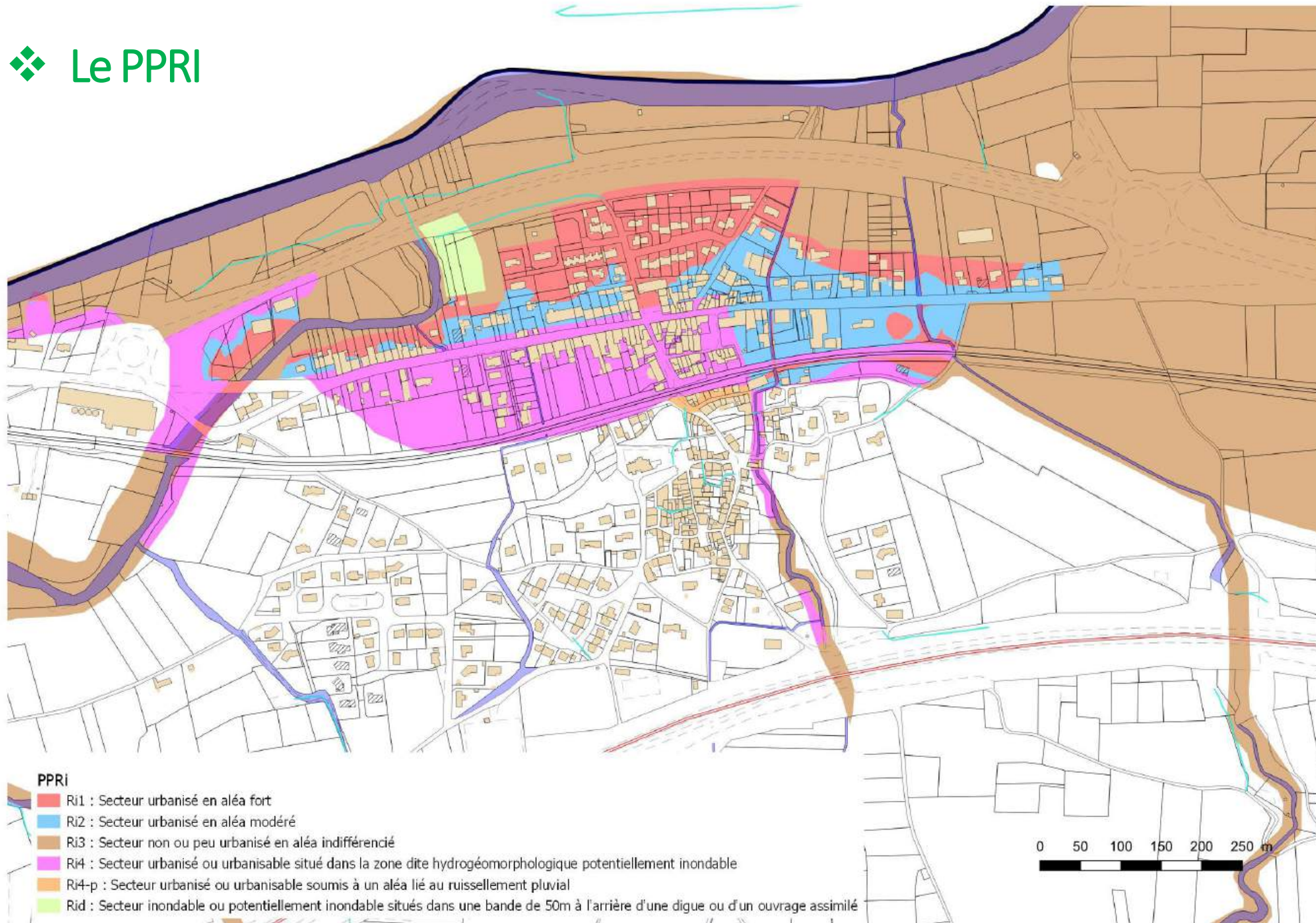
PRESERVER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET LIMITER LEUR RUISSELLEMENT

- Promouvoir dans les opérations d'ensemble des nouvelles zones à urbaniser une gestion intégrée des eaux pluviales consistant à favoriser l'infiltration naturelle ou à ralentir les écoulements : puits, fossés à ciel ouvert, noues paysagères ...
- Préserver les infrastructures écologiques filtrantes (haies, ripisylves...) permettant de réduire les apports d'eaux polluées (agricoles et urbaines) dans les eaux superficielles.

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET PERFORMANTE DE L'ENERGIE

- Promouvoir des modes d'implantation et d'exposition des constructions qui contribuent à limiter les besoins de consommation d'énergie.
- Limiter la consommation d'énergie des constructions nouvelles en privilégiant les systèmes passifs et en renforçant le recours aux sources d'énergies renouvelables.
- Anticiper l'installation de centrales photovoltaïques au sol dans la zone agricole, compatibles avec l'exercice d'une activité agricole pérenne.
- Identifier le(s) secteur(s) où un certain niveau de performance sera imposé aux constructions nouvelles afin de tendre vers la réalisation de logements à énergie positive.

❖ Le PPRI





OBJECTIF 2 : MAITRISER L'ACCUEIL DE POPULATION ET ASSURER UNE DIVERSITE D'HABITAT ADAPTEE A SES ATTENTES

- Viser une croissance moyenne annuelle inférieure à 0,9%**
- Une population maximale de 920 habitants à l'horizon 2035**

Entre 2015 et 2021, Barbaira a connu une croissance démographique annuelle moyenne 1,2%.

Une population jeune qui se renouvelle : 53% de la population a moins de 45 ans, 50% des ménages sont installés depuis moins de 10 ans.

Une offre peu adaptée à l'évolution des modes de vie : moins de 7% de petits logements (2 pièces maxi), quand 29% des ménages sont constitués d'une personne seule.

ANTICIPER UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EQUILIBREE ET SOUTENABLE

- Prévoir d'atteindre environ 920 habitants à l'horizon 2035, sur la base d'une croissance annuelle moyenne démographique de 0,85%
- Maintenir un niveau de services et d'équipements adapté aux besoins et aux évolutions de la population

CONFORTER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

- Ménager la diversité des formes d'habitat dans les futurs quartiers, consolider l'offre en petits logements
- Soutenir l'accueil des jeunes actifs et l'accession à la propriété pour les familles.
- Entretenir le renouvellement de la population communale en poursuivant la production de logements locatifs.
- Intégrer la création de logements sociaux réalisés dans le cadre d'opérations d'ensemble.

OBJECTIF 3 : RECOMPOSER UNE ARMATURE URBAINE FONCTIONNELLE ET DURABLE





RESTAURER LA COHESION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET RETISSER DES LIENS DURABLES AVEC SON TERRITOIRE

CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE

- Mettre en valeur le tissu traditionnel du village et promouvoir la réhabilitation du bâti ancien
- Faciliter le maintien des services et commerces de proximité, et promouvoir la mixité des fonctions et des usages, aux différentes échelles du tissu villageois : la rue, l'îlot, le bâti.
- Conforter la requalification de l'ancienne route nationale en voie urbaine : une circulation apaisée, des déplacements sécurisés, un espace de rencontre ...

RETISSER DES LIENS ENTRE SES DIFFERENTS QUARTIERS, REQUALIFIER SES ESPACES PUBLICS

- Contribuer à la revitalisation du village par la requalification de ses principaux espaces publics et notamment la route de Carcassonne, la place de l'église et ses abords.
- Développer le maillage des mobilités douces pour pallier les coupures générées par les infrastructures (RN, D6113, voie ferrée, A61) et restaurer des liens de qualité entre les lieux de vie et leur environnement.

Un territoire morcelé par le tracé des infrastructures routières et ferroviaire.

Un potentiel urbain et paysager peu valorisé, banalisé par le caractère routier des aménagements.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE



LE VALLON DE NOTRE-DAME

- ❖ Le vallon de Notre-Dame : Vigne, ruisseau, potagers, un « jardin méditerranéen » à préserver et à mettre en valeur entre le vieux village et ses nouveaux quartiers



PROJET D'EXTENSION URBAINE À LA TOUR

Le site vu depuis le chemin de Pellière



❖ Un cadre naturel à valoriser



❖ Le vallon de Notre Dame : un paysage à préserver





Mettre en valeur la trame paysagère :

- ❖ La trame végétale : haies, bosquets
- ❖ La topographie en terrasse entre le piémont et la plaine
- ❖ Le réseau des chemins et des fossés

MAIRIE

VOIE FERREE

ROUTE DE NARBONNE

EGLISE

NOYAU HISTORIQUE

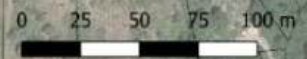
(PA en cours)

Chemin de Nostra Dama

Ruisseau de La Pellière

Chemin de La Pellière


A 61

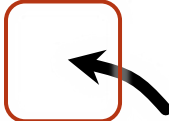






Le maillage du réseau de desserte à créer comportera 3 accès principaux sur le réseau existant :

- 1 Un accès nord à créer dans le prolongement de la rue du Four, au carrefour avec le chemin de la Roque
- 2 Un accès ouest sur le chemin de Notre Dame, via le lotissement de la zone 1AUa
- 3 Un accès sud sur le chemin de la Pellière

 Voie de desserte et accès de principe à créer

 Connexion à créer sur le réseau existant, espace public à valoriser

 Voie douce existante à conforter

 Voie douce à créer

AMENAGER LES MOBILITES AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET DE LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE

- Développer une stratégie d'ensemble pour conforter les mobilités douces, en valorisant les liens entre les mobilités du quotidien, le tourisme et les loisirs.
- Développer un maillage touristique en lien avec l'Aude, le Canal du Midi, le château de Miremont.

REQUALIFIER LES ENTREES DE VILLE ET LES ABORDS DE LA D6113

- Inscrire l'infrastructure routière et sa frange urbaine dans une démarche paysagère : valoriser la ripisylve de l'Aude, requalifier la cave coopérative et aménager ses abords, mettre en scène les paysages du Piémont, la trame viticole, la silhouette du village...
- Maitriser le développement et l'impact paysager des activités implantées aux entrées de ville.



CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE ET SON IDENTITE RURALE

MAINTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

- Conforter la vocation agricole du territoire, en protégeant les espaces les plus stratégiques (vignobles, alimentation, agriculture de proximité)
- Pérenniser le potentiel agricole tout en permettant un développement pertinent des usages liés au tourisme et aux loisirs.
- Identifier le bâti remarquable dont le changement de destination ne compromettra pas l'activité de l'exploitation.

VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN



Projet de requalification des abords de l'Église
et du jardin public | Florient Auriol architecte
2023

- Promouvoir dans tout projet d'aménagement une occupation du sol respectueuse de l'identité locale : caractères architecturaux, matériaux et ambiances, qualité urbaine et paysagère des aménagements
- Protéger, restaurer les éléments du patrimoine ordinaire : murets de pierre, calades de galets...
- Limiter l'emprise de la circulation et du stationnement dans le vieux village, en privilégiant l'usage piéton et la convivialité des espaces
- Valoriser la nature en ville et la place du paysage au cœur de l'urbanisation : talus plantés, terrasses naturelles, noues de collecte des eaux pluviales.
- Valoriser le site de l'église et requalifier ses abords : la terrasse nord en belvédère, les pentes du Fort et les vestiges du rempart, le jardin public



Rue de l'église | Florient Auriol architecte 2023

OBJECTIF 4 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LES MILIEUX NATURELS, VALORISER LES PAYSAGES





1 Vue vers le nord depuis le parvis de l'Église Saint Julien.
Le "village bas" au 1er plan, la ripayette de l'Aude en limite communale et la montagne noire en fond.



2 Magnifique panorama sur la plaine de l'Aude et le village de Barbaïra depuis la montagne d'Alaric.



Eglise St Julien (site inscrit)



Côté à cailloux

PATRIMOINE

Les ruines du château de Miramont dans son écrin de verdure



Par Gaël Couvret



Chemin dans la garrigue - sentiers bien balisés.

DECOUVERTE DES PAYSAGES
CONTRASTES DE BARBAIRA



Les berges de l'Aude, accessibles par endroit, permettent de découvrir un paysage naturel et intimiste.



Lac le Tonkin : très paisible où depuis les berges, nous pourrions admirer la montagne d'Alaric bien visible avant la venue des feuillages.
Pique-nique et partie de pêche en famille un dimanche.



3 Au nord de la commune, la voie qui mène au lac le Tonkin est bordée de vignes.
Au mois de mars, la roquette sauvage, tapisse le sol de ses fleurs blanches.
Le lac se devine par l'alignement des peupliers.



Lac de Barbaïra - Font de Mouret

RANDONNEES DECOUVERTES SUR LA
COMMUNE / SITE D'INTERET TOURISTIQUE

- Site d'intérêt touristique
Espace de loisirs
- Principales routes agricoles
"touristiques"
- Parcours de grande randonnée (GR36)
- Vestige de Miramont - 12 km
- Barbaïra Alaric Miramont - 17 km
- Autour de Miramont - 9 km

❖ Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Enjeux identifiés
Biodiversité / milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver voire faciliter la restauration des haies résiduelles et des ripisylves - Protéger les abords des cours d'eau pour faciliter le développement de la ripisylve - Prendre en compte la présence potentielle d'espèces protégées dans tous les futurs projets d'aménagement - Assurer la transparence des nouveaux espaces urbanisés pour la faune pour ne pas aggraver le découpage du territoire
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la pollution de l'eau d'origine agricole en agissant sur la préservation des infrastructures écologiques filtrantes - Agir sur la consommation d'eau en contrôlant le réseau d'adduction d'eau potable (fuites, etc.) et en optimisant l'utilisation des réseaux existants.
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les zonages réglementaires (PPRi, distance aux canalisations de gaz et installations ICPE...), dans la localisation des futures zones constructibles, - En l'absence de PPRN mouvement de terrain, intégrer des prescriptions de nature à limiter les dégâts sur le bâti dans le règlement - Intégrer les mesures préventives spécifiques aux zones de sismicité faible dans le règlement.
Nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nuisances sonores dans les futurs projets d'urbanisation en zone impactée (isolation renforcée des bâtiments sensibles)
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelables dans les futures constructions - Favoriser l'optimisation thermique des bâtiments : orientation, vent, respect de la réglementation thermique - Développer les services de proximité et veiller à assurer une proximité suffisante entre les nouveaux secteurs d'habitation et les commerces/services/activités pour encourager les déplacements en modes doux



FAVORISER LA RESTAURATION DES SUPPORTS DE BIODIVERSITE RESIDUELS, POUR NE PAS AGGRAVER LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE, NOTAMMENT ENTRE LA D6113 ET L'A61

PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Préserver les corridors écologiques identifiés, et promouvoir la restauration des continuités résiduelles ou dégradées.
- Maintenir les réservoirs de biodiversité des divers milieux naturels et les éléments qui assurent entre eux leurs connexions, notamment le long de la rivière Aude qui constitue à la fois un réservoir de biodiversité et un corridor écologique à préserver, mais également le long des ruisseaux de la Bretonne, de Miramont et de La Pellière qui connectent les monts d'Alaric à la rivière.

Les tracés des infrastructures ont généré des coupures fortes qui ont interrompu des continuités écologiques : cours d'eau, corridors naturels...

PROTEGER LES MILIEUX NATURELS

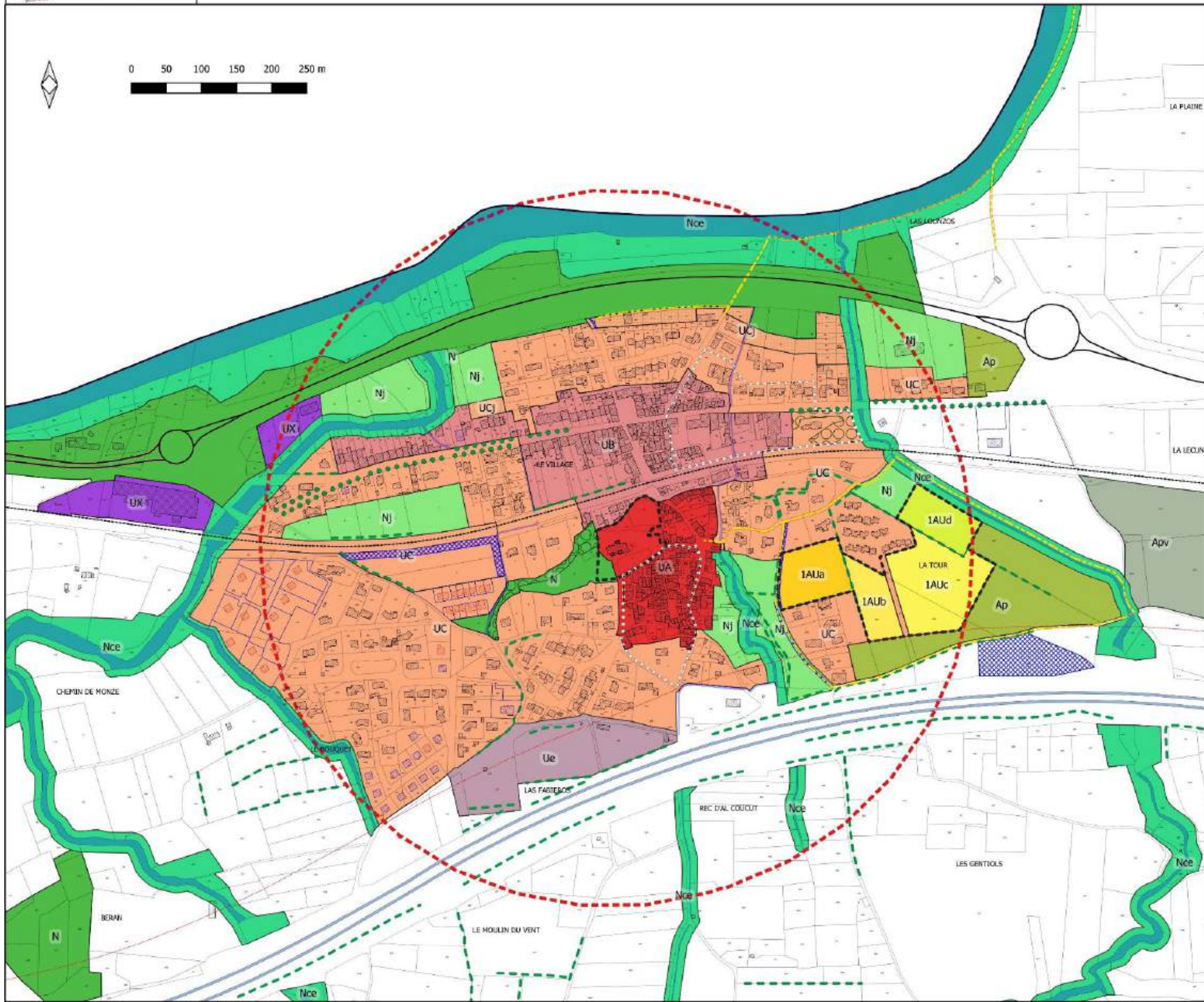
- Intégrer les politiques de gestion de la Région, et notamment les objectifs du SRADDET
- Maintenir les milieux boisés, principalement les garrigues basses des reliefs de l'Alaric, ainsi que les ripisylves de l'Aude et des ruisseaux de la Bretonne, de Miramont et de La Pellière
- Préserver les petits boisements et les principaux éléments linéaires isolés qui participent au maintien de la biodiversité au sein de l'espace agricole et de l'enveloppe urbaine

PRESERVER, VALORISER ...

- Préserver la diversité des paysages : la plaine agricole et viticole, les milieux ouverts et semi-ouverts du piémont, les reliefs boisés de l'Alaric
- Valoriser la perception du site naturel : les points de vue sur le village et sur le Mont d'Alaric depuis les accès routiers, la traversée du ruisseau de la Bretonne à l'entrée de ville ouest, les fenêtres visuelles sur la plaine et le piémont, les points de vue sur la plaine depuis le vieux village
- Valoriser les berges de l'Aude et ses abords : gestion de la ripisylve, cheminement vers le lac de Tonkin et le canal du Midi. Organiser l'accès aux espaces de façon à limiter les impacts sur les milieux naturels : balisage des sentiers, affichage, poubelles...
- Valoriser les paysages viticoles comme vecteurs de développement économique et touristique.

REQUALIFIER, REHABILITER ...

- Requalifier la qualité paysagère des entrées du village : confortement des plantations d'alignement le long du chemin de la Bretonne et route de Carcassonne, requalification en voie urbaine.
- Anticiper l'impact paysager du développement urbain à l'est du bourg : une frange urbaine à recomposer en limite de la zone inondable, un traitement paysager à instaurer en bordure de l'espace agricole



- UA
- UB
- UC
- UCj
- UX
- UXg (Terega)
- 1AU a
- 1AU b
- 1AUc
- 1AUd
- A
- Ap
- Apv
- Aj
- Ax
- N
- Nj
- Nce
- Ue
- Npv
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Secteur paysager
- Secteur OAP
- Etang
- Secteur EFF
- Voie douce existante
- Voie douce à aménager
- Haie existantes à préserver
- Plantations d'alignement à conforter

